

LETTRE D'INFORMATION

INFOS COMMERCE

VILLE DE
VALENCE

ÉDITO



Nicolas Daragon
Maire de Valence
Vice-président de la Région



Georges Rastklan
Conseiller municipal délégué aux
événements culturels, commerce,
marchés et droits de terrasse.

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et qu'elle puisse être une année de prospérité dans vos activités.

Et qu'en 2017, le partenariat qui nous lie depuis deux ans se renforce encore.

Ce partenariat que nous voulons « gagnant-gagnant » doit être interactif et évolutif au gré de vos besoins et de vos envies pour le commerce de notre ville.

Notre mission principale est de vous accompagner dans vos démarches et projets mais aussi d'œuvrer à rendre le centre-ville encore plus attractif, notamment par le biais d'événements élaborés en partenariat avec les services de la culture et des sports de Valence.

Chacun à sa place, dans son quartier, peut se démarquer par ses spécificités. Que vous soyez installés en périphérie ou au centre-ville, vos commerces sont les poumons de notre ville.

Un grand bravo aux associations de commerçants, de restaurateurs, des marchés, qui font un travail formidable de fédération autour d'un même projet : la dynamisation du commerce.

Commerçants, cafetiers, restaurateurs, hôteliers ou commerçants non sédentaires, vous êtes les acteurs au quotidien de ce dynamisme.

Valence bouge grâce à vous tous. Bonne année !



Organisation de concerts (Valence en Fête) ou de course pédestre (Vitaville)...
Les associations de commerçants contribuent à faire vivre le centre-ville.

LES ASSOCIATIONS DYNAMISENT LE CENTRE-VILLE

L'association des commerçants/hôteliers/restaurateurs « Valence en Fête » qui réunit environ 40 professionnels, et l'association des commerçants « Vitaville » qui regroupe près de 130 adhérents directs et indirects, jouent chacune un rôle fédérateur auprès de l'ensemble des restaurants, bars de Valence et des commerçants, dans le but de consolider la dynamisation du commerce en centre-ville.

Ces associations ont notamment vocation à accompagner la Ville dans la conduite d'une véritable politique de développement économique autour de deux grands enjeux : le renforcement du tissu commercial en centre-ville et

l'animation de la ville pour fortifier le commerce de proximité. Dans ce double objectif, chacune de ces associations met en œuvre un programme d'événements tels que les concerts d'été et d'hiver, les 10 km Vitaville-Valence... Elles participent aux Féeries d'hiver, à la soirée du Rallye Monte Carlo Historique... et ont de multiples projets pour 2017.

Pour soutenir ces associations dans le développement de leurs actions, la Ville de Valence, a formalisé des partenariats en signant avec « Valence en Fête » et « Vitaville » des conventions d'objectifs et de moyens.



NICOLAS DARAGON

MAIRE DE VALENCE



ET LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2017 ET VOUS INVITE

À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

LUNDI 23 JANVIER À 18 H 30

AU PARC DES EXPOSITIONS - 16. AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU
LA CÉRÉMONIE DES VŒUX SERA SUIVIE D'UN APÉRITIF.
UN CADEAU SERA REMIS À CHAQUE PERSONNE PRÉSENTE.

EN BREF...

► Ouvertures dominicales 2017

Conformément à la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les établissements de vente de détail qui mettent à disposition des biens et des services peuvent bénéficier de 12 ouvertures dominicales par an. A cette fin et par délibération du conseil municipal du 19 décembre 2016, la Ville de Valence autorise donc par arrêté les commerces à ouvrir les dimanches suivants pour l'année 2017 :

- 15, 22 janvier • 2, 9 juillet • 27 août
- 3 septembre • 26 novembre
- 3, 10, 17, 24, 31 décembre.

► Nouvelle appli : Valence connectée

Depuis octobre, la Ville propose une nouvelle version de son appli mobile, guide pratique nomade de la ville disponible sur smartphone et tablette, sur Apple Store et Google play (Ville de Valence/CITIZENAPPS).

Conçue par la société valentinoise Tooeasy, elle intègre un annuaire des cafés, hôtels, restaurants, l'agenda de la Ville, les dernières actualités, des informations pratiques, les publications de la Ville ainsi que des informations touristiques. Une nouvelle fonctionnalité « signaler/partager » permet, photo à l'appui, de faire remonter aux services municipaux les désagréments constatés sur l'espace public... ou/et de partager ses coups de cœur.

► Demandez le document d'information Vigipirate

Objectifs de la nouvelle version du Plan Vigipirate :

- > développer une culture de la vigilance et de la sécurité,
- > assurer en permanence une protection adaptée contre la menace terroriste.

Afin que l'ensemble de la population, et notamment les établissements recevant du public, s'approprient les nouvelles mesures, un document d'information ainsi que le nouveau logo Vigipirate et de nombreux guides sont disponibles sur le site :

www.drome.gouv.fr rubrique : politiques publiques
Vous pouvez également vous les procurer auprès du Pôle relations et réglementation commerce : servicecommerce@mairie-valence.fr ou 04 75 79 20 96



Hugo-Provence : un projet d'aménagement mixte, à dominante de loisirs.

UNE OFFRE DE LOISIRS COMPLÉMENTAIRE

Un nouveau projet d'aménagement mixte, à dominante de loisirs, est en cours d'élaboration à l'entrée sud de la ville, dans le secteur Hugo-Provence, près de l'échangeur d'autoroute.

Objectif de la municipalité : valoriser cette entrée de ville afin de renforcer l'attractivité de Valence. Le projet piloté par la société « Chabal et Forel immobilier » a été présenté lors d'une réunion publique, le 12 octobre dernier. Respectueux des équilibres locaux et des attentes des riverains, il intègre 100 logements, un espace de loisirs, un hôtel et deux restaurants. Il comprend également les enseignes déjà sur le site. Il accueillera trois fois moins de commerces que le projet initial (porté par

l'ancienne municipalité) qui comprenait 40 000 m² de surfaces commerciales. L'offre du projet Hugo-Provence sera complémentaire et non concurrente de l'offre existante en centre-ville.

Selon l'Observatoire de la CCI de la Drôme (étude de mars 2016), le taux de vacance commerciale est de 6,7 % à Valence contre 10,4 % au niveau national et 18 % à Montélimar. La densité commerciale de Valence (23 commerces pour 1 000 habitants) place notre ville entre Chambéry et Annecy, deux villes de Rhône-Alpes comparables par leur taille.

ADHÉRER À LA CHARTE DE LA VIE NOCTURNE



Les gérants des établissements de nuit (bars, pubs, restaurants et discothèques) pourront dès le 1^{er} février demander à adhérer à la charte de la vie nocturne.

Cette démarche volontaire engage les établissements à garantir une vie nocturne de qualité, dans le but de préserver la sérénité des nuits valentinoises tant en faveur des noctambules que des riverains.

Les conditions de recevabilité de la demande d'adhésion sont fondées sur :

- > le respect des lois et règlements en vigueur ;
 - > le respect des principes et valeurs de la charte.
- Ces demandes d'adhésion à la charte et de labellisation seront à adresser au Pôle Relations et Réglementation Commerce de la Ville, et seront étudiées une fois par trimestre, au sein d'une commission de suivi de la charte de la vie nocturne.

Direction relations et réglementation commerce - 1, rue des Musiques - 04 75 79 20 96 ; servicecommerce@mairie-valence.fr



INFOS COMMERCE - Lettre d'information éditée par la Ville de Valence - Place de la Liberté 04 75 79 20 00 - valence.fr
Directeur de la publication : Nicolas Daragon
Dépôt légal : janvier 2017

Conformément à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, auprès de la mairie de Valence. Pour vous désinscrire de la lettre Infos Associations : vie.associative@mairie-valence.fr

valence.fr

